



U Limites de zone

Zones U à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble; et dans le respect des OAP

Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Bande des 100m repérée au titre de la Loi Littoral ///// Espaces Proches du Rivage repérés au titre de la Loi Littoral

Espaces Boisés Classés Bâtiments ou ensemble bâti désignées au titre de l'article L.151.11.2 du CU

Eléments isolés de patrimoine (bâti ou arbres remarquables), repérés au titre de l'article L.151.19 du CU ಕ್ಕಕ್ಕ್ Unité Touristique Nouvelle Emplacement réservé

Bâtiment d'élevage agricole et périmètre de réciprocité associé

Bâtiment d'élevage agricole en projet

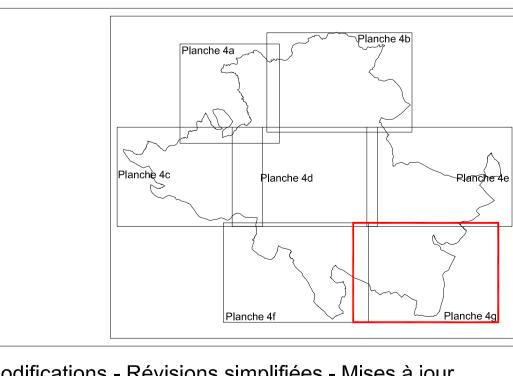
Habitations de tiers (les plus proches des bâtiments d'activités agricoles) χ Constructions non encadastrées



SALLES-CURAN

OC'TÉHA à Rodez : Carrefour de l'Agriculture 12026 Rodez Cédex 9 Tel: 05 65 73 65 76 à Mende : 10 Bd. Lucien Arnault 48000 Mende Tel: 04 66 31 13 33

PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION DE LA REVISION Arrêté le : 18 Octobre 2016 Approuvé le :

Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

Exécutoire le : VISA Date:
23 Décembre 2016

Le Maire,
Maurice COMBETTES

Règlement graphique 1:5000

4g

Pour la numérotation associée, se référer à : l'annexe 1 du rapport de présentation